



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Département de la Guadeloupe
Ville de Lamentin

ARRETE N° 2025/07/425
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX AU GRADE
D'ADJOINT BRIGADIER CHEF PRINCIPAL
Au titre de l'année 2021

Le Maire de la Ville de Lamentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Fonction publique,

Vu le Décret n° 2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié avec effet du 18/11/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de police municipale,

Vu la délibération n° 2022/05/64 du 31 mai 2022 relative à la détermination des « ratios-promouvables »

Vu la délibération n° 2022/05/63 du 31 mai 2022, portant mise en place des Lignes Directrices de Gestion pour une durée de six ans,

Considérant la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Brigadier-chef principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
Vivian BOURSEAU	Gardien-Brigadier
Emmanuel SENATUS	Gardien-Brigadier

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	2	0

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de la Basse-Terre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Fait à Lamentin, Le 28 JUIL. 2025

Le Maire,

Jocelyn SAPOTILLE

